



## Inéligibilité dans une association et droit de vote

-----  
Par Rapha 88

Bonjour,  
Est ce que l'inéligibilité dans une association m'interdit de voter lors de l'assemblée générale.  
Merci pour votre réponse.  
Cordialement.

-----  
Par Isadore

Bonjour,  
  
Il faut lire les statuts, qui seuls contiennent la réponse.

-----  
Par Rapha 88

Il n'y a rien de précisé dans les statuts à ce sujet.